

## LA MANIF POUR TOUS - UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

### Forum « S'engager dans le monde associatif »

Antoine RENARD

président des Associations familiales catholiques

Le monde associatif est très divers en France. Notre table-ronde en offre déjà une illustration. Il est aussi dynamique, mais ce dynamisme recouvre des motivations très diverses, parfois éloignées de toute idée d'engagement. Et pourtant, toutes ces associations contribuent de façon irremplaçable à la vitalité du tissu social. Elles remplissent, suivant la variété de leurs objets, une mission vitale : elles sont des corps intermédiaires, entre les Français et l'État.

Il n'est pas inutile de rappeler que cette mission n'a pas toujours été bien vue : les corps intermédiaires ont été perçus comme des écrans entre les intérêts particuliers et l'intérêt général, comme source d'interférences dans la fluidité des relations entre, pour le dire vite, le citoyen et l'État-nation dès les premières heures de la Révolution française.

La loi de 1901 sur la liberté d'association constitue à ce titre une étape historique et illustre la prise de conscience qui animait de nombreux politiques et intellectuels, y compris dans des cercles pourtant attachés au départ au modèle républicain du face-à-face entre l'individu et l'État, de la nécessité de trouver des niveaux intermédiaires de solidarité pour prévenir la société de l'individualisme et du repli sur soi. La question ne manque pas d'actualité !

Pour éclairer la mission des corps intermédiaires et, en particulier, celle d'une association familiale, permettez-moi un détour de quelques instants sur le rôle de la famille.

#### **La famille avant les corps intermédiaires**

Faut-il le rappeler ? La société a besoin de la famille et doit la concevoir non pas comme un ensemble d'individus à assister dans leurs besoins mais comme une richesse nécessaire, un sujet communautaire doué d'importantes missions sociales.

Les familles ont besoin de la société. Elles doivent avoir les moyens de remplir leur mission. Cela dit, elles n'ont pas besoin d'être administrées, mais soutenues, confortées, encouragées. L'État doit veiller aux conditions de leur autonomie et de leur développement, pour le bien de la société.

Fondée sur l'amour entretenu des époux, première et principale responsable de l'éducation de ses enfants, ouverte à la solidarité, la famille est la plus précieuse des ONG ; responsable d'organiser notre vie sociale, l'État est appelé à apporter aux familles la sécurité et le soutien que mérite leur marche quotidienne dans un monde incertain et changeant.

C'est pour toutes ces raisons que l'on dit de la famille qu'elle est la cellule vitale de la société ! Reste que cette mission semble bien mise à mal aujourd'hui malgré les aspirations dont la vie de famille fait l'objet. Cette situation tient pour une part à une méconnaissance

du rôle de la famille et à une dérive individualiste entretenue par l'action de l'État : contractualisation du lien conjugal, individualisation des droits sociaux... Il est temps d'agir.

### **Les associations familiales, lieu d'engagement**

Il est temps de réduire les contradictions qui se sont particulièrement exprimées ces derniers mois. Il est temps de renouveler la confiance entre familles et société. Les corps intermédiaires que sont les associations familiales ont un rôle clé pour renforcer l'articulation de leurs actions.

De ce point de vue, notre pays est privilégié. À la Libération, le général De Gaulle a voulu donner un rôle institutionnel à ceux qui pouvaient représenter les Français dans les deux dimensions essentielles de leur vie quotidienne : le travail et la famille. Ainsi est née, aux côtés des syndicats dits représentatifs, l'Union nationale des Associations familiales (UNAF), appelée parfois le « parlement des familles ». Regroupant des associations existantes, elle s'est vue dotée par la loi d'un pouvoir institutionnel de représentation de toutes les familles. L'UNAF est ainsi en tant que telle obligatoirement consultée par le gouvernement et le Parlement sur les initiatives qui touchent la vie des familles.

Si l'action locale d'entraide et de services aux familles a toujours été le fait de nombreux acteurs, cette action politique nationale est longtemps restée le fait de spécialistes dont la loi garantissait la représentativité. Ceci explique aussi sans doute qu'elle soit moins connue.

S'exprimer, délibérer, débattre est au cœur de la démocratie. Prendre part, s'intéresser et contribuer aux décisions politiques est un droit et un devoir pour chaque citoyen. Parmi l'ensemble des acteurs de la démocratie, les corps intermédiaires offrent une médiation fondamentale entre les citoyens et les gouvernants. Nous vivons dans un monde où le débat est plus ouvert. Il n'est plus suffisant d'être compétent ou pertinent pour être entendu, mais il devient nécessaire d'asseoir le pouvoir de parole non plus seulement sur la garantie de la loi, mais aussi sur une représentativité attestée par les chiffres. C'est le cas pour toutes les associations familiales, c'est le cas pour les AFC.

À ce titre, les associations familiales ont plus que jamais besoin du soutien effectif et réel des familles, au nom desquelles elles ont le droit et le devoir de s'exprimer. Nous pouvons à ce sujet entendre l'appel du cardinal Antonelli, à Mexico en 2009 : « Il faut que les familles adhèrent en masse aux associations familiales », moyen pour elles de transformer la société.

### **Les AFC : des repères pour comprendre, des représentants pour agir**

Créées en 1905 et reconnues d'utilité publique, les Associations familiales catholiques veulent porter la voix des familles et promouvoir l'ensemble des repères familiaux, en se référant explicitement à l'enseignement social de l'Église catholique.

Membres de l'UNAF, mouvement reconnu d'utilité publique, les AFC présentent des caractéristiques particulièrement opportunes pour notre temps. Leurs objectifs sont de :

- Valoriser la famille fondée sur le mariage et ouverte à la vie ;
- Discerner localement les besoins des familles et prendre des initiatives pour y répondre ;

- Être une force de proposition permanente auprès des acteurs économiques, sociaux et politiques, pour que le choix de la famille et l'accueil de l'enfant soient facilités.

Elles les poursuivent en tant qu'associations de consommateurs, représentant les usagers dans les établissements de santé, avec leur agrément Jeunesse et Éducation populaire. Elles les poursuivent donc avec la reconnaissance de l'État et, en partie, avec son soutien financier.

Ces objectifs, les AFC les mènent au niveau national, dans de multiples contacts au Parlement, dans les ministères, au sein du Haut Conseil de la Famille, du Conseil économique, social et environnemental... Elles les poursuivent aussi au niveau local, fortes d'un réseau de plus de quatre cents associations, le plus dense de tous les mouvements familiaux de l'UNAF, grâce aux contacts qu'elles nouent avec les élus, aux services qu'elles proposent aux familles pour leur permettre de « devenir ce qu'elles sont ».

S'engager dans une association familiale, c'est s'engager à porter la voix des familles dans la société. C'est aussi avoir une action politique car la politique ne se limite pas à la compétition partisane et électorale. S'engager aux AFC, c'est renforcer la voix des familles dans la société. C'est, enfin, contribuer aux chemins d'une coopération renouvelée entre les familles et l'État, d'une confiance rétablie entre les familles et la société.